

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Mercredi 3 juillet 2024
à 17 h 30**

**PUBLICATION
DES DELIBERATIONS**

**_*_*_*_*

Mise en ligne sur le site internet le 10 juillet 2024

Conseil d'administration

Mercredi 3 juillet 2024 à 17 heures 30
Salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme

LISTE DES DELIBERATIONS PUBLIEES

1. **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Désignation du secrétaire de séance**
2. **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Procès-verbal du lundi 3 juin 2024 - Approbation**
3. **RESSOURCES HUMAINES : Régime indemnitaire - Retrait de la délibération n° CCD204240326-10 du 26 mars 2024**
4. **STRATEGIE FINANCIERE : Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme – Changement de méthode d'amortissement**
5. **STRATEGIE FINANCIERE : Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme – Participation 2024 à l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) La Clairière des Coutis**
6. **STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis – Décision modificative n° 1**
7. **STRATEGIE FINANCIERE : Foyer d'accueil médicalisé (FAM) – Compte administratif 2022 – Rectification de la délibération n° CCD20230619-15**
8. **STRATEGIE FINANCIERE : Participation financière des résidents - Sortie au zoo de la Flèche le 20 juin 2024**

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mercredi 3 juillet 2024

Délibération n° CCD20240703-01	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 7	Pouvoir : 0	Votants : 7	Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Désignation du secrétaire de séance

Le mercredi 3 juillet 2024 à 17h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 28 juin 2024, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU
Pierre FAUVINET

Marie-Claude DUBUT
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Floriane BERTIN-DECROOCQ

Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Amélie BOISSEAU, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles, le (la) directeur (rice) du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme assiste aux réunions du conseil d'administration et de sa commission permanente et en assure le secrétariat.

VISA :

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R. 123-23.

PROPOSITION :

Il vous est proposé de prendre acte de la désignation de : Amélie Boisseau, directrice du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme, secrétaire de séance.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre intercommunal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 3 juillet 2024 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Amélie BOISSEAU	Yolande MORALI

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mercredi 3 juillet 2024

Délibération n° CCD20240703-02	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 7	Pouvoir : 0	Votants : 7	Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Procès-verbal du lundi 3 juin 2024 - Approbation

Le mercredi 3 juillet 2024 à 17h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 28 juin 2024, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU
Pierre FAUVINET

Marie-Claude DUBUT
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Floriane BERTIN-DECROOCQ

Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Amélie BOISSEAU, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du lundi 3 juin 2024 doit être approuvé par l'assemblée.

VISA :

Vu le code général des collectivités territoriales.

PROPOSITION :

Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du lundi 3 juin 2024, transmis par voie dématérialisée le vendredi 28 juin 2024.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre intercommunal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 3 juillet 2024 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Amélie BOISSEAU	Yolande MORALI

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mercredi 3 juillet 2024

Délibération n° CCD20240703-03	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 7	Pouvoir : 0	Votants : 7	Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Régime indemnitaire - Retrait de la délibération n° CCD20240326-10 du 26 mars 2024

Le mercredi 3 juillet 2024 à 17h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 28 juin 2024, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU
Pierre FAUVINET

Marie-Claude DUBUT
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Floriane BERTIN-DECROOCQ

Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Amélie BOISSEAU, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Par délibération n° CCD20240326-10 du 26 mars 2024, le conseil d'administration a adopté un complément à l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSSEP) suite au Ségur de Santé.

Par courrier du 28 mai 2024, le sous-préfet de Vendôme souligne d'une part l'absence de l'avis du comité social territorial (CST) sur les éléments relatifs à la définition et la mise en œuvre de la politique indemnitaire au sein de la collectivité et d'autre part l'illégalité d'exclure certains types de contrats du bénéfice du RIFSSEP.

Dans l'attente d'une réflexion plus approfondie, le Centre communal d'action sociale souhaite procéder au retrait de la délibération n° CCD20240326-10 du 26 mars 2024.

VISAS :

Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le code général des collectivités territoriales.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- de procéder au retrait de la délibération n° CCD20240326-10 du 26 mars 2024 concernant le complément au régime indemnitaire ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre intercommunal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 3 juillet 2024 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance, Amélie BOISSEAU	La Vice-présidente, Yolande MORALI
---	---------------------------------------

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mercredi 3 juillet 2024

Délibération n° CCD20240703-04	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 7	Pouvoir : 0	Votants : 7	Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0

**OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme –
Changement de méthode d'amortissement**

Le mercredi 3 juillet 2024 à 17h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 28 juin 2024, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU
Pierre FAUVINET

Marie-Claude DUBUT
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Floriane BERTIN-DECROOCQ

Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Amélie BOISSEAU, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Suite au passage à la M57, le budget principal du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme doit se conformer au calcul de l'amortissement qui consiste à amortir le bien à partir de la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés. Cette date correspond à la date de mise en service, conformément à la règle du prorata temporis.

Les budgets annexes de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis, du Foyer d'accueil spécialisé (FAS) Michelle Bouhours, du Foyer d'accueil médicalisé (FAM) et de l'Etablissement hébergeant des personnes âgées (EPHA) sont soumis à la nomenclature M22 et doivent donc appliquer la même règle que la nomenclature M57.

Il convient donc de changer de méthode d'amortissement en vigueur et d'amortir dorénavant au prorata temporis à la date de mise en service.

Ce changement de calcul concerne les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024. Les durées d'amortissement sont inchangées.

Durée d'amortissement :

- frais d'étude, de recherches, de développement et frais d'insertion	5 ans
- agencements et installations	10 ans
- matériel informatique.....	4 ans
- matériel de bureau	5 ans
- matériel.....	5 ans
- mobilier.....	10 ans
- outillage	5 ans
- matériels de transport.....	5 ans
- logiciels.....	2 ans

VISA :

Vu le code général des collectivités territoriales.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'approuver le changement de méthode d'amortissement pour les budgets annexes du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis, Foyer d'accueil spécialisé (FAS) Michelle Bouhours, Foyer d'accueil médicalisé (FAM) et Etablissement hébergeant des personnes âgées (EPHA) : amortir au prorata temporis à compter de la mise en service ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre intercommunal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 3 juillet 2024 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Amélie BOISSEAU	Yolande MORALI

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mercredi 3 juillet 2024

Délibération n° CCD20240703-05	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 7	Pouvoir : 0	Votants : 7	Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme – Participation 2024 à l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) La Clairière des Coutis

Le mercredi 3 juillet 2024 à 17h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 28 juin 2024, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU
Pierre FAUVINET

Marie-Claude DUBUT
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Floriane BERTIN-DECROOCQ

Nicolas CAVARD
Géraldine BEURAIN

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Amélie BOISSEAU, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, pour les compétences qui demeurent communales, la ville verse chaque année au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme une participation financière lui permettant d'établir l'équilibre de son budget.

La participation de la commune couvre les actions menées par le CCAS et les établissements médico-sociaux relevant du CCAS dont les actions sont retracées dans des budgets annexes.

Conformément à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Courtis, il a été prévu de lui verser une subvention de 473 807 euros.

VISA :

Vu le code général des collectivités territoriales.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'autoriser le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 473 807 euros à l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Courtis pour l'exercice 2024 ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre intercommunal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 3 juillet 2024 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance, Amélie BOISSEAU	La Vice-présidente, Yolande MORALI
---	---------------------------------------

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mercredi 3 juillet 2024

Délibération n° CCD20240703-06	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 7	Pouvoir : 0	Votants : 7	Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis – Décision modificative n° 1

Le mercredi 3 juillet 2024 à 17h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 28 juin 2024, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU
Pierre FAUVINET

Marie-Claude DUBUT
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Floriane BERTIN-DECROOCQ

Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Amélie BOISSEAU, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Lors de sa séance du 26 mars 2024 (délibération n° CCD20240326-05), le conseil d'administration a voté l'EPRD 2024.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits :

Recettes de fonctionnement	
018/6419 – S remboursement sur rémunérations du personnel	+10 000.00€
018/6419 – H remboursement sur rémunérations du personnel	-200.00€
019/773 – H Mandats annulés sur exercices antérieurs	+100.00€
TOTAL	+9 900.00€

Dépenses de fonctionnement	
012/6411 – H Autres personnels extérieurs	-10 000.00€
016/61681 – H Assurances, maladie, maternité et accident	+9 000.00€
016/61357 – S Matériel médical	+10 000.00€
016/6541 – H Créances admises en non-valeur	+900.00€
TOTAL	+9 900.00€

VISA :

Vu le code général des collectivités territoriales.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'approuver la décision modificative n° 1 selon le cadre normalisé de présentation conforme à l'arrêté du 18 juin 2018 ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre intercommunal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 3 juillet 2024 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Amélie BOISSEAU	Yolande MORALI

PJ : Annexe 1bis, décision modificative n°1

POSTE COMPTABLE DE : Vendôme

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE VENDOME**

**E.H.P.A.D
LA CLAIRIERE DES COUTIS**

**Décision modificative n°1
Etat prévisionnel des dépenses et des recettes
(EPRD)**

ANNEE 2024

Annexe 1bis : Cadre normalisé de présentation de la décision modificative (DM) ou du virement de crédits (VC) des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (hors établissements relevant des articles L. 342-1 et R. 314-242)

Exercice : 2024

N° FINESS (entité juridique) : 410004576

Organisme gestionnaire : CCAS

Statut de l'entité juridique :

Adresse : 37 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 41100 VENDOME

Téléphone : 02 54 86 46 50

Fax : 02 54 86 46 52

Email : amelie.boisseau@catv41.fr

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire : Amélie BOISSEAU Directrice du CCAS

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

Période d'observation (Janvier 2024 à ... 2024) :

Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablis-se-ment (*)	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP principal/ annexe	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
EHPAD LA CLAIRIERE DES COUTIS	37 AV GEORGES CLEMENCEAU 41100 VENDOME	410008221	EHPAD		56	56	366	Non		Non



Convention collective majoritaire de travail:

(*) : N° FINESS de l'ESSMS ou, pour les établissements publics, de l'activité.
(**) : Compte de résultat prévisionnel principal
(***) : Compte de résultat prévisionnel annexe (en application de l'article R. 314-217 du CASF)

Identification des activités sans numéro FINESS

Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'EPRD



Identifiant (*)	Dénomination du CRP sans n° FINESS	Adresse	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	CRP relevant du périmètre du CPOM O/N	N° FINESS ET de rattachement



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CRP_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, FDR etc.). Veuillez à bien établir le CRP de l'établissement d'adossment sans les charges relatives au CRP_SF rattaché.

Sommaire

Documents	Identification de l'onglet	Pagination
<u>Comptes de résultat prévisionnel</u> ESSMS 1 ESSMS 2 ESSMS 3 ESSMS ...	CRPP CRPA_1 CRPA_2 CRPA_...	Page à Page à Page à Page à
<u>Synthèse des CRP</u>	Synthèse_CRP	Page à
<u>EPRD synthétique</u>	EPRD synthétique	Page
<u>CAF détaillée</u>	CAF_détaillée	Page
<u>Tableau de financement prévisionnel</u>	TFP	Page
<u>Projection des comptes de résultat prévisionnels</u> ESSMS 1 ESSMS 2 ESSMS 3 ESSMS ...	CRPP_PGFP CRPA_1 PGFP CRPA_2 PGFP CRPA_... PGFP	Page à Page à Page à Page à Page à
<u>Plan global de financement pluriannuel</u>	PGFP	Page à
<u>Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1</u>	Bilan financier	Page à
<u>Ratios d'analyse financière</u>	Ratios_financiers	Page
<u>Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun</u>	Tableau Rcc	Page
<u>Engagements hors bilan</u>	Tab_Eng. hors bilan	Page

Raison sociale :	EHPAD LA CLAIRIERE DES COUTIS
FINESS ET :	410008221

Compte de résultat prévisionnel principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

GROUPE I : CHARGES AFFECTÉES À L'EXPLOITATION COURANTE		Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2024
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
ACHATS					
601/602/	Achats stockés et variation des stocks				0,00 €
603					
606	Achats non stockés de matières et fournitures	64 970,00 €			64 970,00 €
607	Achats de marchandises				0,00 €
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement				0,00 €
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)				0,00 €
SERVICES EXTERIEURS					
6111	Sous-traitance, prestations à caractère médical	3 900,00 €			3 900,00 €
6112	Sous-traitance, prestations à caractère médico-social				0,00 €
6118	Sous-traitance, autres prestations de service				0,00 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS					
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)	120,00 €			120,00 €
6242	Transports d'usagers				0,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	750,00 €			750,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 200,00 €			1 200,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	12 100,00 €			12 100,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur				0,00 €
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur				0,00 €
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur				0,00 €
6287/					
6288	Divers - Remboursements de frais et autres	607 950,00 €			607 950,00 €
TOTAL GROUPE I		690 990,00 €	0,00 €	0,00 €	690 990,00 €
GROUPE II : CHARGES AFFECTÉES AU PERSONNEL		Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2024
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
621	Personnel extérieur à l'établissement				0,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires				0,00 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)				0,00 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	37 605,00 €			37 605,00 €
641	Rémunérations du personnel non médical	1 642 977,00 €		-10 000,00 €	1 632 977,00 €
642	Rémunérations du personnel médical	26 000,00 €			26 000,00 €
643	Rémunération du personnel handicapé				0,00 €
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	518 367,00 €			518 367,00 €
646	Personnes handicapées				0,00 €
647	Autres charges sociales	20 079,00 €			20 079,00 €
648	Autres charges de personnel				0,00 €
TOTAL GROUPE II		2 245 028,00 €	0,00 €	-10 000,00 €	2 235 028,00 €

GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE		Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2024
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
612	Redevances de crédit-bail				0,00 €
613	Locations	18 500,00 €		10 000,00 €	28 500,00 €
614	Charges locatives et de copropriété				0,00 €
615	Entretien et réparations	13 200,00 €			13 200,00 €
616	Primes d'assurances	53 311,00 €		9 000,00 €	62 311,00 €
617	Etudes et recherches				0,00 €
618	Divers				0,00 €
623	Information, publications, relations publiques				0,00 €
627	Services bancaires et assimilés				0,00 €
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)				0,00 €
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	1 000,00 €			1 000,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires				0,00 €
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire				0,00 €
654	Pertes sur créances incouvrables	1 800,00 €		900,00 €	2 700,00 €
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				0,00 €
657	Subventions				0,00 €
658	Charges diverses de gestion courante				0,00 €
CHARGES FINANCIERES					
66	Charges financières				0,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				0,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	1 000,00 €			1 000,00 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				0,00 €
678	Autres charges exceptionnelles				0,00 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS					
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	29 238,00 €			29 238,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir				0,00 €
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation				0,00 €
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants				0,00 €
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières				0,00 €
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations				0,00 €
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires				0,00 €
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR				0,00 €
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00 €
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)				0,00 €
68748	Autres dotations aux provisions réglementées				0,00 €
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles				0,00 €
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)				0,00 €
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00 €
TOTAL GROUPE III		118 049,00 €	0,00 €	19 900,00 €	137 949,00 €
TOTAL DES CHARGES		3 054 067,00 €	0,00 €	9 900,00 €	3 063 967,00 €
EXCEDENT PREVISIONNEL		0,00 €			0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE		3 054 067,00 €			3 063 967,00 €
Présentation des produits :					
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2024
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)				0,00 €
731224/7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF				0,00 €
732	Produits à la charge de l'Etat				0,00 €
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)				0,00 €
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF				0,00 €
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)				0,00 €
7351	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie				0,00 €
7352	Produits des EHPAD à la charge du département	936 301,00 €			936 301,00 €
7353	Produits des EHPAD à la charge de l'usager	405 192,00 €			405 192,00 €
7358	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs	1 186 159,00 €			1 186 159,00 €
738	Produits à la charge d'autres financeurs				0,00 €
TOTAL GROUPE I		2 527 652,00 €	0,00 €	0,00 €	2 527 652,00 €
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION					
		Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2024
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823)	300,00 €			300,00 €
70821	Forfaits journaliers				0,00 €
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF				0,00 €
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT				0,00 €
71	Production stockée				0,00 €
72	Production immobilisée				0,00 €
74	Subventions d'exploitation et participations	473 807,00 €			473 807,00 €
75	Autres produits de gestion courante				0,00 €
803	Variation des stocks (en recettes)				0,00 €
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats				0,00 €
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs				0,00 €
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs				0,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	49 300,00 €		9 800,00 €	59 100,00 €
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical				0,00 €
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées				0,00 €
6459/6979	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales				0,00 €
6499	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité				0,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)				0,00 €
TOTAL GROUPE II		623 407,00 €	0,00 €	9 800,00 €	533 207,00 €
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES					
		Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2024
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
76	Produits financiers				0,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				0,00 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)			100,00 €	100,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif				0,00 €
777	Quotes-parts des subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice	3 008,00 €			3 008,00 €
778	Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)				0,00 €
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat				0,00 €
AUTRES PRODUITS					
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00 €
7815	Reprises sur provisions d'exploitation				0,00 €
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00 €
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants				0,00 €
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)				0,00 €
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires				0,00 €
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement				0,00 €
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00 €
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)				0,00 €
78748	Autres reprises sur provisions réglementées				0,00 €
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles				0,00 €
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/7892 et c/7895) (ESSMS privés)				0,00 €

78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €
7895	Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00 €
79	Transferts de charges				0,00 €
TOTAL GROUPE III		3 008,00 €	0,00 €	100,00 €	3 108,00 €
TOTAL DES PRODUITS		3 054 067,00 €	0,00 €	9 990,00 €	3 063 967,00 €
DEFICIT PREVISIONNEL		0,00 €			0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE		3 054 067,00 €			3 063 967,00 €
7	Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)				0,00 €
	Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)				0,00 €
Ratios		Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2024
Marge brute d'exploitation		27 230,00 €			27 130,00 €
Produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75 - c/709 et c/713)		3 001 759,00 €			3 001 759,00 €
Taux de marge brute		0,91%			0,90%
Résultat net		0,00 €			0,00 €
Produits comptes de classe 7 - c/709 et c/713		3 004 767,00 €			3 004 867,00 €
Taux de résultat		0,00%			0,00%

Note: Les CRPA relevant de l'article R. 314-74 du CASP (dotations non affectées et services industriels et commerciaux des établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes) ne peuvent être présentés qu'en équilibre ou en excédent.

(*) : EPRD issu de l'agrégation de l'ensemble des décisions budgétaires précédentes.

Synthèse des CRP

FINESS ET	410008221
Raison sociale	EHPAD LA CLAIRIERE DES COUTIS

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024 (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024 (*)	EPRD modifié	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	690 990,00 €	690 990,00 €	2 527 652,00 €	2 527 652,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 245 028,00 €	2 235 028,00 €	523 407,00 €	533 207,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	118 049,00 €	137 949,00 €	3 008,00 €	3 108,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 054 067,00 €	3 063 967,00 €	3 054 067,00 €	3 063 967,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 054 067,00 €	3 063 967,00 €	3 054 067,00 €	3 063 967,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

FINESS ET	
Raison sociale	

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024 (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024 (*)	EPRD modifié	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024 (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024 (*)	EPRD modifié	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES PRODUITS
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Excédent antérieur du CRP reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL GENERAL

(*) : EPRD issu de l'agrégation de l'ensemble des décisions budgétaires précédentes

Cadre EPRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2024

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2024 (1)	EP RD modifié	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2024 (1)	EP RD modifié	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	690 990,00 €	690 990,00 €	2 527 652,00 €	2 527 652,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 245 028,00 €	2 235 028,00 €	523 407,00 €	533 207,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	118 049,00 €	137 949,00 €	3 008,00 €	3 108,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 054 067,00 €	3 063 967,00 €	3 054 067,00 €	3 063 967,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (2)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 054 067,00 €	3 063 967,00 €	3 054 067,00 €	3 063 967,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2024

	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2024 (1)	EP RD modifié	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2024 (1)	EP RD modifié	
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (2)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	29 238,00 €	29 238,00 €	3 008,00 €	3 008,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			0,00 €	0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	29 238,00 €	29 238,00 €	3 008,00 €	3 008,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	26 230,00 €	26 230,00 €	0,00 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,86%	0,86%	0,00%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TFP) - EXERCICE 2024

	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2024 (1)	EP RD modifié	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2024 (1)	EP RD modifié	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	0,00 €	26 230,00 €	26 230,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (3)	31 238,00 €	31 238,00 €	5 616,00 €	5 616,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	66 238,00 €	66 238,00 €	66 846,00 €	66 846,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	608,00 €	608,00 €	0,00 €	0,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	66 846,00 €	66 846,00 €	66 846,00 €	66 846,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2024 (4)

	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2024 (1)	EP RD modifié	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2024 (1)	EP RD modifié	
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)		- €		- €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)

Cadre EP RD synthétique (suite)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2024

	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2024 (1)	EP RD modifié
FRNG estimé au 1er janvier	865 469,55 €	865 469,55 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	608,00 €	608,00 €
FRNG prévisionnel au 31 décembre	866 077,55 €	866 077,55 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL (5) - EXERCICE 2024

	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2024 (1)	EP RD modifié
BFR estimé au 1er janvier	873 240,15 €	873 240,15 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période		0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période		0,00 €
BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre	873 240,15 €	873 240,15 €

TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2024

	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2024 (1)	EP RD modifié
Trésorerie au 1er janvier	-7 770,60 €	-7 770,60 €
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	608,00 €	608,00 €
Trésorerie prévisionnelle au 31 décembre	-7 162,60 €	-7 162,60 €

- (1) EPRD issu de l'agrégation de l'ensemble des décisions budgétaires précédentes
- (2) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables" excédentaires différés (ligne 005)
- (3) Y compris participations et créances rattachées à des participations
- (4) ESSMS privés uniquement
- (5) A estimer à partir d'hypothèses réalistes d'évolution des postes du BFR (stocks, créances et dettes : effet volume et délais)

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

		Comptes	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024	EPRD modifié
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)			0,00 €	0,00 €
+ Flux internes (charges)			29 238,00 €	29 238,00 €
F R I	+ Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €	0,00 €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	29 238,00 €	29 238,00 €
	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	0,00 €	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	0,00 €	0,00 €
F R E	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €	0,00 €
	+ dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €	0,00 €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	0,00 €	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	0,00 €	0,00 €
- Flux internes (produits)			3 008,00 €	3 008,00 €
F R I	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €	0,00 €
	- Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	c/777	3 008,00 €	3 008,00 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746, c/78748	0,00 €	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	0,00 €	0,00 €
F R E	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	0,00 €	0,00 €
	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €	0,00 €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €	0,00 €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €	0,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	0,00 €	0,00 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			26 230,00 €	26 230,00 €
<i>Dont montant affectant le FRI</i>			26 230,00 €	26 230,00 €
<i>Dont montant affectant le FRE</i>			0,00 €	0,00 €

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réalisé 2023	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024	EPRD modifié
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	361 285,47 €	26 230,00 €	26 230,00 €
	<u>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</u>			
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	3 161,18 €	5 616,00 €	5 616,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	18 000,00 €		
	<u>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</u>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf compte 165 ⁽²⁾)			
165	Dépôts et cautionnements reçus ⁽²⁾	46 626,48 €	35 000,00 €	35 000,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) ⁽²⁾			
	<u>Titre 3 : Autres ressources :</u>			
17	Dettes rattachées à des participations ⁽²⁾			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif		0,00 €	0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos ⁽³⁾			
	TOTAL DES RESSOURCES	429 073,13 €	66 846,00 €	66 846,00 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	429 073,13 €	66 846,00 €	66 846,00 €

Emplois		Réalisé 2023	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024	EPRD modifié
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement		0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction - (sauf compte 106) ⁽²⁾			
	<u>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</u>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 ⁽²⁾)			
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) ⁽²⁾	34 785,69 €	35 000,00 €	35 000,00 €
17	Dettes rattachées à des participations ⁽²⁾			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) ⁽²⁾			
	<u>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</u>			
20	Immobilisations incorporelles		2 000,00 €	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	17 672,58 €	29 238,00 €	29 238,00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage	4 410,60 €		
	- dont autres immobilisations corporelles	13 261,98 €	29 238,00 €	29 238,00 €
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<u>Titres 3 : Autres emplois :</u>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos ⁽³⁾			
	TOTAL DES EMPLOIS	52 458,27 €	66 238,00 €	66 238,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	376 614,86 €	608,00 €	608,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	429 073,13 €	66 846,00 €	66 846,00 €

(1): Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement

Modèle de compte de résultat prévisionnel du plan global de financement pluriannuel (1 CRP par ESSMS)

FINESS ET	410008221
Raison sociale	EHPAD LA CLAIRIERE DES COUTIS

	Postes	2024 (EPRD modifié)	2025 (projection actualisée)	2026 (projection actualisée)	2027 (projection actualisée)	2028 (projection actualisée)	2029 (projection actualisée)	2030 (projection actualisée)
	GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	690 990,00 €	690 990,00 €	690 990,00 €	690 990,00 €	690 990,00 €	690 990,00 €	690 990,00 €
	Variations annuelles des charges du groupe 1 (plusieurs lignes si nécessaire)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
+								
	GROUPE II Charges afférentes au personnel	2 235 028,00 €	2 235 028,00 €	2 235 028,00 €	2 235 028,00 €	2 235 028,00 €	2 235 028,00 €	2 235 028,00 €
	Variations annuelles des charges du groupe 2 (comptes 621 et 622)							
+	Recrutements et autres variations de charges de personnel (plusieurs lignes si nécessaire)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
+								
	GROUPE III Charges afférentes à la structure	137 949,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Charges du groupe 3 - c/61 et c/62 (1) (hors c/615 ci-après)	90 811,00 €						
	Charges du groupe 3 - c/63 (1)	1 000,00 €						
	Charges du groupe 3 - c/65 (1)	2 700,00 €						
	Charges d'entretien réparation (1)	13 200,00 €						
?	Charges exceptionnelles décaissables							
FRI	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €						
FRI	Dotations aux amortissements des immobilisations acquises avant le 1/1/N	29 238,00 €						
FRI	Dotations aux amortissements des immobilisations sur acquisitions nouvelles							
FRI	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €						
FRI	Dotations aux amortissements dérogatoires, amortissements exceptionnels et dépréciations des immobilisations	0,00 €						
FRI	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €						
FRI	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €						
FRI	Dotations aux autres provisions réglementées / Autres (c/68748)	0,00 €						
FRI	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €						
FRE	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €						
FRE	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €						
FRE	Dotations aux autres amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €						
FRE	Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €						
	Frais financiers des emprunts antérieurs à l'année N	0,00 €						
	Frais financiers des emprunts nouveaux							
?	A- Total des charges de l'exercice	3 063 967,00 €	2 926 018,00 €	2 926 018,00 €	2 926 018,00 €	2 926 018,00 €	2 926 018,00 €	2 926 018,00 €
	RESULTAT PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (B - A)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprise de déficits antérieurs et reports au titre des amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €						
	TOTAL EQUILIBRE GENERAL	3 063 967,00 €	2 926 018,00 €	2 926 018,00 €	2 926 018,00 €	2 926 018,00 €	2 926 018,00 €	2 926 018,00 €

(1): A retenir pour le calcul de la marge brute

	Postes	2024 (EPRD modifié)	2025 (projection actualisée)	2026 (projection actualisée)	2027 (projection actualisée)	2028 (projection actualisée)	2029 (projection actualisée)	2030 (projection actualisée)
	GROUPE I Produits de la tarification	2 527 652,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits à la charge de l'Etat	0,00 €						
	Produits à la charge de l'assurance maladie	0,00 €						
	Produits à la charge du département	936 301,00 €						
	Produits à la charge de l'usager	405 192,00 €						
	Produits à la charge d'autres financeurs	1 186 159,00 €						
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - ARS</i>							
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Préfets</i>							
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils départementaux</i>							
	GROUPE II Autres produits relatifs à l'exploitation	533 207,00 €	533 207,00 €	533 207,00 €	533 207,00 €	533 207,00 €	533 207,00 €	533 207,00 €
	Variations annuelles des produits du groupe 2 (plusieurs lignes si nécessaire)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	GROUPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	3 108,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous	100,00 €						
	Produits financiers	0,00 €						
FRI	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €						
FRI	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	3 008,00 €						
FRI	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €						
FRI	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €						
FRI	Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €						
FRI	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €						
FRI	Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI	0,00 €						
FRI	Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748)	0,00 €						
FRI	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €						
FRE	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €						
FRE	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €						
FRE	Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €						
FRE	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €						
FRE	Transferts de charges	0,00 €						
	B- Total des produits de l'exercice	3 063 967,00 €	533 207,00 €	533 207,00 €	533 207,00 €	533 207,00 €	533 207,00 €	533 207,00 €
	RESULTAT PREVISIONNEL DEFICITAIRE (A - B)	0,00 €	2 392 811,00 €	2 392 811,00 €	2 392 811,00 €	2 392 811,00 €	2 392 811,00 €	2 392 811,00 €
	Reprise d'excédents antérieurs et amortissements excédentaires différés	0,00 €						
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement							
	TOTAL EQUILIBRE GENERAL	3 063 967,00 €	2 926 018,00 €	2 926 018,00 €	2 926 018,00 €	2 926 018,00 €	2 926 018,00 €	2 926 018,00 €

(2) : ARS / Préfets / Conseils départementaux

		2024 (EPRD modifié)	2025 (projection actualisée)	2026 (projection actualisée)	2027 (projection actualisée)	2028 (projection actualisée)	2029 (projection actualisée)	2030 (projection actualisée)
F R I	Augmentation des financements stables d'investissement de la période = (5)	31 846,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRI = (3)	26 230,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réserves et excédents affectés à l'investissement (ESSMS pub.: 10682 / ESSMS priv.: 106852)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687/ ESSMS priv.: 106857)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	5 616,00 €						
	Subventions d'investissement (compte 13)	0,00 €						
	Emprunts et dettes assimilées (comptes 16) à plus d'un an	0,00 €						
	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Comptes de liaison investissement (ESSMS privés)	0,00 €						
	Autres							
	Diminution des financements stables d'investissement de la période = (6)	31 238,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - Réduction - (sauf compte 106)	0,00 €						
	Remboursements des emprunts antérieurs (à plus d'un an) (part capital)							
	Remboursements des emprunts prévus au plan (à plus d'un an) (part capital)							
	Acquisition d'immobilisations :	31 238,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €						
	Terrains	0,00 €						
	Agencements de terrains	0,00 €						
	Constructions	0,00 €						
	Installations techniques matériel et outillage	0,00 €						
	Autres immobilisations corporelles	29 238,00 €						
	Immobilisations en cours	0,00 €						
	Immobilisations financières	0,00 €						
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €						
	Autres							
	Comptes de liaison investissement (ESSMS privés)	0,00 €						
	Variations du FRI (5) - (6) = (7)	608,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	FRI initial = (8)	378 634,65 €	379 242,65 €	379 242,65 €	379 242,65 €	379 242,65 €	379 242,65 €	379 242,65 €
	FRI cumulé de fin de période = (7) + (8) = (9)	379 242,65 €	379 242,65 €	379 242,65 €	379 242,65 €	379 242,65 €	379 242,65 €	379 242,65 €
F R E	Augmentation des financements stables d'exploitation de la période = (10)	0,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €
	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRE = (4)	0,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (ESSMS privés)							
	Autres							
	Diminution des financements stables d'exploitation de la période = (11)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR							
	Affectation des résultats à l'investissement							
	Affectation des résultats en réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687/ ESSMS priv.: 106857)							
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (ESSMS privés)							
	Autres							
	Variations du FRE (10) - (11) = (12)	0,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €
	FRE initial = (13)	486 834,90 €	486 834,90 €	-1 905 976,10 €	-4 298 787,10 €	-6 691 598,10 €	-9 084 409,10 €	-11 477 220,10 €
	FRE cumulé de fin de période = (12) + (13) = (14)	486 834,90 €	-1 905 976,10 €	-4 298 787,10 €	-6 691 598,10 €	-9 084 409,10 €	-11 477 220,10 €	-13 870 031,10 €
F R G N	Apport ou prélèvement sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)	608,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €
	FRNG initial = (16)	865 469,55 €	866 077,55 €	-1 526 733,45 €	-3 919 544,45 €	-6 312 355,45 €	-8 705 166,45 €	-11 097 977,45 €
	Fonds de Roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)	866 077,55 €	-1 526 733,45 €	-3 919 544,45 €	-6 312 355,45 €	-8 705 166,45 €	-11 097 977,45 €	-13 490 788,45 €
		2024 (EPRD modifié)	2025 (projection actualisée)	2026 (projection actualisée)	2027 (projection actualisée)	2028 (projection actualisée)	2029 (projection actualisée)	2030 (projection actualisée)

B	Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Augmentation des stocks							
	Augmentation des créances (effet volume ou prix)							
	Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)							
	Autres augmentations du BFR							
	Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Diminution des stocks							
	Diminution des créances (effet volume ou prix)							
	Augmentation des dettes fournisseurs							
	Autres diminutions du BFR							
F	Variations du BFR = (18) - (19) = (20)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	BFR initial = (21)	873 240,15 €	873 240,15 €	873 240,15 €	873 240,15 €	873 240,15 €	873 240,15 €	873 240,15 €
	BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	873 240,15 €	873 240,15 €	873 240,15 €	873 240,15 €	873 240,15 €	873 240,15 €	873 240,15 €
T	Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)	608,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €
	Trésorerie Initiale = (24)	-7 770,60 €	-7 162,60 €	-2 399 973,60 €	-4 792 784,60 €	-7 185 595,60 €	-9 578 406,60 €	-11 971 217,60 €
	Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)	-7 162,60 €	-2 399 973,60 €	-4 792 784,60 €	-7 185 595,60 €	-9 578 406,60 €	-11 971 217,60 €	-14 364 028,60 €
	Variations des financements à court terme = (26)							
	Liquidités de fin de période = liquidités de début de période + (23) + (26)	608,00 €	-2 392 203,00 €	-4 785 014,00 €	-7 177 825,00 €	-9 570 636,00 €	-11 963 447,00 €	-14 356 258,00 €

Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios

	2024 (EPRD modifié)	2025 (projection actualisée)	2026 (projection actualisée)	2027 (projection actualisée)	2028 (projection actualisée)	2029 (projection actualisée)	2030 (projection actualisée)
Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 16 hors compte 1688) à plus d'un an							
Montant des comptes 165 (ESSMS publics) et 169							
Montant des remboursements de cautions sur l'année (compte 165) (ESSMS publics)							
Montant cumulé des financements stables du FRI en fin d'année (hors amortissements)	475 010,28 €	475 010,28 €	475 010,28 €	475 010,28 €	475 010,28 €	475 010,28 €	475 010,28 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (1)	639 129,67 €	639 129,67 €	639 129,67 €	639 129,67 €	639 129,67 €	639 129,67 €	639 129,67 €
Mesures correctives le cas échéant (sorties d'immobilisations, etc.)							
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	639 129,67 €	639 129,67 €	639 129,67 €	639 129,67 €	639 129,67 €	639 129,67 €	639 129,67 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	543 362,04 €	543 362,04 €	543 362,04 €	543 362,04 €	543 362,04 €	543 362,04 €	543 362,04 €
Mesures correctives le cas échéant							
Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	543 362,04 €	543 362,04 €	543 362,04 €	543 362,04 €	543 362,04 €	543 362,04 €	543 362,04 €

RATIOS		N (EPRD modifié)	N+1 (projection actualisée)	N+2 (projection actualisée)	N+3 (projection actualisée)	N+4 (projection actualisée)	N+5 (projection actualisée)	N+6 (projection actualisée)
	Taux d'endettement (< 50%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	Durée apparente de la dette (< 10 ans)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CAF / Remboursement annuel du capital des emprunts (> 1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Trésorerie en jours	-0,86	-299,38	-597,87	-896,35	-1194,84	-1493,32	-1791,81
	Taux de CAF en % des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	0,86%	-448,76%	-448,76%	-448,76%	-448,76%	-448,76%	-448,76%
	Taux de vétusté global des immobilisations (1)	85,02%	85,02%	85,02%	85,02%	85,02%	85,02%	85,02%
	Marge brute d'exploitation	27 130,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €	-2 392 811,00 €
	Taux de marge brute d'exploitation en % des produits courants	0,90%	-448,76%	-448,76%	-448,76%	-448,76%	-448,76%	-448,76%

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N est calculé à partir des données du tableau "Bilan financier". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre 2023

Biens

Financements

BIENS	2022	Réel 2023 (1)	FINANCEMENTS	2022	Réel 2023 (1)
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	24 485,98 €	24 485,98 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	132 499,11 €	135 660,29 €
Immobilisations corporelles brutes	565 733,11 €	583 405,69 €	Excédents affectés à l'investissement	180 500,00 €	180 500,00 €
- Terrains			Subventions d'investissement	3 623,55 €	20 415,71 €
- Agencements de terrain			Réserve de compensation des charges d'amortissement	16 551,24 €	16 551,24 €
- Constructions			Provisions pour renouvellement des immobilisations		
- Installations techniques, matériel et outillage	85 606,70 €	85 606,70 €	Fonds dédiés à l'investissement (3)		
- Autres immobilisations corporelles	480 126,41 €	497 798,99 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours			Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)		
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (2)			Dépôts et cautionnements reçus	107 434,25 €	119 275,04 €
			Amortissements des immobilisations corporelles	455 756,79 €	489 638,06 €
			- Agencements de terrain		
			- Constructions		
			- Installations techniques, matériel et outillage	78 170,74 €	80 224,13 €
			- Autres immobilisations corporelles	377 586,05 €	409 413,93 €
Immobilisations financières			Amortissement des immobilisations incorporelles	24 485,98 €	24 485,98 €
Amortissements comptables excédentaires différés (3)			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (3) (6)		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Dépréciation des immobilisations		
Autres			Autres (7)		
Compte de liaison investissement (3)			Compte de liaison investissement (3) (8)		
Total II	590 219,09 €	607 891,67 €	Total I	920 850,92 €	986 526,32 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	330 631,83 €	378 634,65 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (4)	227 960,21 €	93 488,60 €	Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR		
Résultat déficitaire (4)			Réserves de compensation des déficits		
Créances glissantes			Résultat excédentaire (4)		328 508,02 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (3)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (4)	304 005,87 €	169 534,26 €
			Provisions pour risques et charges	82 177,20 €	82 177,20 €
			Fonds dédiés à l'exploitation (3)		
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers		104,02 €
			Autres		
Compte de liaison trésorerie (stable) (3)			Compte de liaison trésorerie (stable) (3)		
Total IV	227 960,21 €	93 488,60 €	Total III	386 183,07 €	580 323,50 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	158 222,86 €	486 834,90 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	488 854,69 €	865 469,55 €
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours			Avances reçues		
Avances et acomptes versés			Fournisseurs	344 386,15 €	229 259,10 €
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	150 496,23 €	204 119,32 €	Dettes sociales et fiscales	2 480,77 €	282,67 €
Créances diverses d'exploitation	754 234,15 €	981 685,25 €	Dettes diverses d'exploitation	2 059,62 €	2 848,52 €
Créances irrécouvrables admises en non valeur (5)			Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés			Fonds déposés par les résidents		
Autres			Autres	46 129,86 €	80 174,13 €
Compte de liaison d'exploitation (3)			Compte de liaison d'exploitation (3)		
Total VI	904 730,38 €	1 185 804,57 €	Total V	395 056,40 €	312 564,42 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	509 673,98 €	873 240,15 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0,00 €	0,00 €
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement			Fournisseurs d'immobilisations	20 819,29 €	7 770,60 €
Disponibilités			Fonds des majeurs protégés		
Autres			Concours bancaires courants		
			Ligne de trésorerie		
			Intérêts courus non échus		
			Autres (dont emprunts à un an au plus)		
Compte de liaison trésorerie (3)			Compte de liaison trésorerie (3)		
Total VIII	0,00 €	0,00 €	Total VII	20 819,29 €	7 770,60 €
Trésorerie positive (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €	Trésorerie négative (VIII-VII)	20 819,29 €	7 770,60 €

TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	1 722 909,68 €	1 887 184,84 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	1 722 909,68 €	1 887 184,84 €
---------------------------------	----------------	----------------	--------------------------------------	----------------	----------------

- (1) : Pour les EPRD établis au 31 octobre N-1, cette colonne est à compléter après la clôture de l'exercice N-1

(2) : PPP = partenariat public privé

(3): ESSMS privés seulement

(4) : Sous contrôle de tiers financeurs
- (5) : ESSMS publics seulement

(6) : Montant précédé du signe "-"

(7) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs

(8) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement.

Contrôle entre BIENS et FINANCEMENTS :

N-2	N-1
OK	OK

Ratios d'analyse financière

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2022	Valeur de l'indicateur pour 2023
1. Endettement à moyen et long terme			
1.1. Indépendance financière (<50%)	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) x 100 Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)	0,00%	0,00%
1.2. Apurement de la dette (>2)	Dettes financières à moyen et long terme Immobilisations nettes amortissables	0,00	0,00
1.3. Durée apparente de la dette	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) CAF	0,00	0,00
2. Patrimoine immobilier			
2.1. Vétusté des immobilisations (2)			
Construction	Solde créditeur des comptes 28	0,00%	0,00%
Installations techniques, matériel et outillage	Solde débiteur des comptes 21 correspondants	91,31%	93,71%
Autres immobilisations corporelles		78,64%	82,24%
3. Equilibres du bilan			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
Fonds de roulement d'investissement (FRI)	FRI ou FRE ou FRNG x 365 I	0,00	0,00
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)	Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00	0,00
Fonds de roulement net global (FRNG)		0,00	0,00
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	BFR x 365 I Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00	0,00
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	Trésorerie x 365 I Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00	0,00
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	Solde des comptes 141 et 10685 x 365 I Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00	0,00
4. Rotation des postes d'exploitation en jours			
4.1. Stocks (10-20 j.)	(Stocks (solde débiteur classe 31) x 365 I) Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 j.)	(Solde débiteur comptes 41) x 365 I Total des produits (comptes 70 et 73)	0,00	0,00
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j.)	(Solde créditeur comptes 401) x 365 I Total des charges (comptes 60 à 62) (3)	0,00	0,00
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	(Solde créditeur comptes 43 et 44) x 365 I Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)	0,00	0,00
5. Autres			
5.1 Taux de CAF (5 à 10%)	CAF x100 Total classe 7 (sauf c/775, c/777, c/7781 et c/78) - c/709 et c/713	0,00%	0,00%
5.2 Taux de réserve de compensation des déficits	Réserve de compensation des déficits (c/10686 ou c/106856) x100 Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/787) - c/709 et c/713	0,00%	0,00%
5.3 Taux de marge brute	(Comptes 70 à 75 - comptes 60 à 65) x 100 Comptes 70 à 75 - c/ 709 et c/713	0,00%	0,00%

- (1) Données nécessaires au calcul automatique du ratio financier 1.1.
(2) hors comptes 23
(3) Hors comptes 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I

Consigne de remplissage : reporter dans cet onglet les valeurs déjà renseignées dans le dernier EPRD exécutoire. Les calculs de ces ratios seront automatisés dans une version ultérieure du fichier.

Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant du compte 169 - Solde débiteur (précédé du signe "-") (1)		
Solde du compte 41 au 31/12		
CAF/IAF		
Total classe 6 (charges décaissables uniquement)		
Total des consommations (comptes 601 à 603)		
Total comptes 60 à 62		
Total comptes 63 et 645 à 647		
Total compte 6611 inscrit en produits		
Total comptes 60 à 65		
Total comptes 70 et 73		
Total des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)		
Total comptes 709 et 713		
Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/ 787)		
Marge brute d'exploitation		
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/ 709 et 713)		

Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun

Préconisation de remplissage : la somme des budgets (2) + (3) devrait être égale à (1)

N° de compte	Libellé	Montant total du compte (1)	Clé de répartition (nature)	Activités/ESSMS relevant du périmètre du CPOM (2)						Budgets hors périmètre du CPOM (synthèse) (3)	
				CRPP modifié		CRPA 1 modifié		CRPA... modifié			
				%	Montant	%	Montant	%	Montant		
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
Total		- €		0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €

	Montant des quotes-parts des opérations faites en commun			0%		0%		0%		0%	
	Quote-part des frais de siège			0%		0%		0%		0%	
	Quotes-parts Autres opérations faites en commun			0%		0%		0%		0%	
	...			0%		0%		0%		0%	
Total		- €		0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €

Accusé de réception en préfecture
041-264100504-20240703-CCD20240703-06D-CC
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mercredi 3 juillet 2024

Délibération n° CCD20240703-07	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 7	Pouvoir : 0	Votants : 7	Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Foyer d'accueil médicalisé (FAM) – Compte administratif 2022 – Rectification de la délibération n° CCD20230619-15

Le mercredi 3 juillet 2024 à 17h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 28 juin 2024, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU
Pierre FAUVINET

Marie-Claude DUBUT
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Floriane BERTIN-DECROOCQ

Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Amélie BOISSEAU, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher demande que la délibération n° CCD20230619-15 du 19 juin 2023 soit rectifiée au motif que le résultat excédentaire 2021 de 24 229,01 euros n'a pas été repris pour affecter le résultat excédentaire de 2022 d'un montant de 71 050,07 euros.

Le résultat excédentaire est affecté comme suit :

- le report à nouveau N+1 de 61 050,07 euros sera intégré par décision modificative au budget 2024 ;
- la réserve de compensation des charges d'amortissement : 10 000 euros.

	Section d'investissement	Section fonctionnement		
		Hébergement	Soin	Globale
Résultat de clôture cumulé 2021 (A)	70 086,19 €	74 341,49 €	0 €	74 341,49 €
Exercice 2022				
Recettes (a)	48 691,55 €	228 305,08 €	156 969,04 €	385 274,12 €
Dépenses (b)	6 752,95 €	252 062,37 €	136 503,07 €	388 565,44 €
Résultat de l'exercice (D) (a-b)	41 938,60 €	- 23 757,29 €	20 465,87€	-3 291,42 €
Résultat de clôture cumulé à affecter (A-B-C+D)	112 024,79 €	50 584,20 €	20 465,87 €	71 050,07 €
<i>dont provisions constatées fin 2022</i>	<i>83 003,07 €</i>			

L'excédent cumulé de fonctionnement constaté au 31 décembre 2022 est de + 71 050,07 euros.

VISA :

Vu le code général des collectivités territoriales.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- de modifier la délibération n° CCD20230619-15 du 19 juin 2024.
- d'approuver l'affectation du résultat émis par le Conseil départemental de Loir-et-Cher :
 - compte 110 : report à nouveau : + 61 050,07 euros à intégrer par décision modificative au budget prévisionnel 2024 ;
 - compte 10687 : réserve de compensation des charges d'amortissement : + 10 000 euros.
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre intercommunal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 3 juillet 2024 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Amélie BOISSEAU	Laurent BRILLARD

PJ : rapport CA 2022 du Conseil départemental

2024-5970
27/05/2024

SERVICE DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE PERSONNES ÂGÉES,
PERSONNES HANDICAPÉES

Blois, le 17 MAI 2024

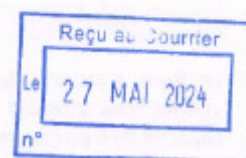
Cité administrative
Porte D
34 avenue du Maréchal Maunoury
41000 Blois

Madame Amélie BOISSEAU
Directrice
C.C.A.S. de Vendôme
37 avenue Georges Clémenceau
BP 20107
41100 VENDÔME

Bureaux ouverts au public
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Fermeture des services et de l'accueil
téléphonique le mardi matin

Affaire suivie par Virginie Caqueret-Griseau
Tél : 02 45 50 47 97
Courriel : virginie.caqueret-griseau@departement41.fr

OBJET : Examen CA 2022



Madame la directrice,

Par courrier, vous avez fait parvenir l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) du FAM géré par le C.C.A.S. de Vendôme pour l'exercice 2022. Ces documents ont été examinés en tenant compte des dispositions des articles R314-232 à R314-244 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

J'ai l'honneur de vous informer des observations relatives à cet exercice.

A. ANALYSE DU CA

Cette analyse du périmètre du CA est réalisée sur la base des éléments déclaratifs transmis par l'établissement.

- FINESS N°410009088
- Nombre de places autorisées : 5
- Éléments non déposés sur la plateforme CNSA.

B. ANALYSE DE L'EXPLOITATION DES SECTIONS HEBERGEMENT

1. Activité

Le nombre de journées réalisées se présente ainsi :

Type de prestations	Capacité	BP 2022	CA 2022	Écart	Taux occ %
Internat	5	1 760	1 804	44	98,85%
Externat	0	0	0	0,0	0,00%
Semi-internat	0	0	0	0,0	0,00%
Total	5	1 760	1 804	44	-

Le foyer d'accueil médicalisé est une unité pour personnes en situation de handicap mental vieillissantes, attachant à l'EHPAD La Clairière des Coutis. Créé en juin 2016, le FAM est doté d'une capacité de 5 places, toutes soumises à orientation MDPH et habilitées à l'aide sociale.

L'établissement a réalisé 44 journées de plus que celles prévues au budget (+5 en 2021). Aucune entrée ni sortie n'est intervenue au cours de l'année. L'établissement nous informe d'une liste d'attente de 10 personnes.

Détail des absences :

- Aucune pour hospitalisation,
- 77 pour convenance personnelle.

Population accueillie :

- 1 homme,
- 4 femmes.

Moyenne d'âge à l'entrée dans l'établissement :

- 63 ans pour les hommes,
- 55 ans pour les femmes.

L'ensemble des résidents sont originaires du département.

2. Dépenses

Les écarts entre le budget autorisé et son exécution par section s'expliquent comme suit :

Hébergement	BP 2022	CA 2022	Dépenses refusées	Écart BP / CA	Taux de réalisation
Groupe 1	78 272,59 €	69 426,01 €	0,00 €	-8 846,58 €	-11,30 %
Groupe 2	139 663,85 €	132 926,10 €	0,00 €	-6 737,75 €	-4,82 %
Groupe 3	50 704,51 €	49 710,26 €	0,00 €	-994,25 €	-1,96 %
Total des dépenses	268 640,96 €	252 062,37 €	0,00 €	-16 578,58 €	-6,17 %

Au global, les dépenses hébergement constatées s'élèvent à 252 062,37 € pour un budget alloué de 268 640,96 € soit une économie de plus de 6 %.

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante réalisées représentent -11,30 % du budget alloué.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Les dépenses afférentes au personnel sont inférieures de -4,82 % par rapport au budget alloué.

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Les dépenses afférentes à la structure sont inférieures de -1,96 % par rapport au budget alloué.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont plus élevées que prévues.

Elles s'élèvent à 5 808,12 € et concernent :

- 262 € : confection et pose de voilages(2019),
- 147 € : stores vénitiens + film solaire (2021),
- 53 € : vestiaires (2018),
- 316 € : fauteuil de repos (2019),
- 186,12 € : vaisselle (2017),
- 902 € : lave-vaisselle (2018),
- 132 € : 20 tuniques (2018),
- 85 € : 20 pantalons (2018),
- 549 € : cylindres serrures portes (2020),
- 272 € : pose de signalétique (2020),
- 2 904 € : chariot compact (remise en température) (2021).

Chapitres 63-64 : Personnel

- Effectifs et ratio d'encadrement

Postes / ETP	BP 2022	CA 2022	Écart
Global	3,32	5,70	2,38
Ratio d'encadrement	0,66	1,14	

• Effectifs et répartition proposée :

Postes	BP 2022	CA 2022	Écart
Direction, encadrement	0,05	0,00	-0,05
Administration, gestion	0,05	0,10	0,05
Services généraux	0,25	0,15	-0,1
Restauration	0,00	0,00	0,0
Socio-éducatif	2,30	2,90	0,60
Paramédical	0,00	2,50	2,5
Médical	0,00	0,05	0,05
Psychologue	0,00	0,00	0,00
Autres	0,67	0,00	-0,67

L'écart est lié au fait que les ETP prévus au BP 2022 ne concernent que l'hébergement et ceux réalisés au CA 2022 comprennent l'hébergement et le soin.

L'absentéisme :

	2022
Accident du travail	61
Congé maternité	161
Congé exceptionnel	
Longue maladie	139
Absence injustifiée	
Syndicat et représentation	
Maladie ordinaire	107
TOTAL	468

Ces données concernent les FAM et le FAS.

Chapitres 65/66/68

	BP 2022	CA 2022	Dépenses refusées	Écart CA/BP	Evol CA/BP
Compte 655	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- %
Compte 66	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- %
Compte 681	43 800,00 €	45 808,12 €	0,00 €	2 008,12 €	4,58 %
Total	43 800,00 €	45 808,12 €	0,00 €	2 008,12 €	4,58 %

La provision de 40 000 € non réalisée en 2021 a bien été réalisée en 2022, comme convenu.

3. Recettes

Hébergement	BP 2022	CA 2022	Écart BP / CA	Taux de réalisation
Groupe 1	213 228,48 €	220 727,25 €	7 498,77 €	3,52 %
Groupe 2	0,00 €	3 439,71 €	3 439,71 €	- %
Groupe 3	5 300,00 €	4 138,12 €	-1 161,88 €	-21,92 %
Total des recettes	218 528,48 €	228 305,08 €	9 776,60 €	4,47 %

Pour mémoire, la notification de ressources pour l'exercice 2022 était élevée à 218 528,48 €.

En 2022, le FAM a réalisé 9 776,60 € de recettes supplémentaires.

En effet, les recettes complémentaires sont en lien avec les 44 journées de plus que prévues et les remboursements de personnel non budgétés (+3 439,71 €).

La reprise de provision au titre des surcoûts de loyer de 1 900 € est bien réalisée.

	Résultat administratif 2022 Hébergement
Dépenses	252 062,37 €
Recettes	228 305,08 €
Résultat administratif	-23 757,29 €

Le résultat administratif 2022 de la section hébergement s'élève à -23 757,29 €.

Le résultat soin 2022 étant présenté à +20 465,87 € (sous réserve de validation de l'ARS), le résultat cumulé hébergement et soin 2022 s'élève à -3 291,42 €.

4. Affectation des résultats

L'article R314-234 du CASF indique les modalités et les règles d'affectation du résultat par le gestionnaire.

- L'excédent d'exploitation est affecté :
 - En priorité, à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat ;
 - A un compte de report à nouveau ;
 - Au financement de mesures d'investissement ;
 - A un compte de réserve de compensation ;
 - A un compte de réserve de trésorerie, dans la limite du BFR, tel que défini au III de l'article R314-48 ;
 - A un compte d'excédent affecté à la compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements et installations de mise aux normes de sécurité ;
- Le déficit de chacun des comptes de résultat est :
 - Couvert en priorité par le compte de report à nouveau excédentaire de ce compte de résultat ;
 - Puis, le cas échéant, couvert par la reprise de la réserve de compensation de ce compte de résultat ;
 - Pour le surplus éventuel, affecté à un compte de report à nouveau déficitaire de ce compte de résultat.

Détermination :

Résultat 2022 section hébergement :	-23 757,29 €
Résultat section soins :	+20 465,87 € (sous réserve de validation de l'ARS)
Reprise des résultats 2020 :	+50 112,48 €
Reprise des résultats 2021 :	+24 229,01 €
Résultat à affecter :	+71 050,07 €

	Compte	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	120 ou 129	Excédent
		Déficit
		-3 291,42 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110 Report à nouveau (solde créditeur)	74 341,49 €
	111 Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles	0,00 €
	119 Report à nouveau (solde débiteur)	€

RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)

	Résultat administratif	71 050,07 €
--	------------------------	-------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110 Report à nouveau (solde créditeur)	61 050,07 €
	111 Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles	0,00 €
	119 Report à nouveau (solde débiteur)	€
	Dépenses provisionnées pour CP (115922)	0,00 €
	1161 ⁽²⁾ Amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €
	1163 ⁽²⁾⁽³⁾ Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45	0,00 €
Affectation en réserves	10682 Excédents affectés à l'investissement	0,00 €
	10685 Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	0,00 €
	10686 ⁽⁴⁾ Réserves de compensation des déficits	0,00 €
	10687 Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	10 000,00 €

(1) Notamment, en application des articles R. 314-106 (dépenses globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF

(2) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-") - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) - Compte 110 : Dépenses non opposables aux tiers financeurs (affectation en report à nouveau de charges dont la prise en compte est différée)

(3) Dont provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°)

(4) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

• Dépenses refusées :

Après étude du compte administratif, il n'est pas relevé de dépenses refusées au titre de l'exercice 2022.

L'établissement proposait, conformément à la délibération n°CCD20230619-15 du 19 juin 2023, une affectation du résultat excédentaire 2022 en :

- report à nouveau N+2 (+36 821,06 €) avec atténuation du prix de journée 2024,
- réserve affectée à l'investissement (10 000 €).

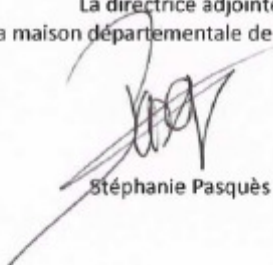
Après étude du compte administratif 2022, l'établissement n'a pas repris le résultat 2021 comme présenté dans le rapport transmis par le conseil départemental le 13 avril 2023, soit +24 229,01 €. En conséquence, une nouvelle délibération devra être prise par le conseil d'administration du CCAS de Vendôme afin d'affecter le résultat excédentaire 2022 d'un montant de +71 050,07 € en :

- report à nouveau N+1 (+61 050,07 €) intégré en décision modificative,
- réserve de compensation des charges d'amortissement (+10 000 €).

Pour mémoire, le solde de la réserve de compensation des déficits s'élève à 100 773,75 €.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice adjointe
de la maison départementale de l'autonomie,



Stéphanie Pasquès

Le chargé de tarification,



Virginie Caqueret-Griseau

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mercredi 3 juillet 2024

Délibération n° CCD20240703-08	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 7	Pouvoir : 0	Votants : 7	Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0

**OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Participation financière des résidents - Sortie au zoo de la Flèche
le 20 juin 2024**

Le mercredi 3 juillet 2024 à 17h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 28 juin 2024, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU
Pierre FAUVINET

Marie-Claude DUBUT
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Floriane BERTIN-DECROOCQ

Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Amélie BOISSEAU, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Une sortie au zoo de La Flèche a eu lieu le 20 juin 2024. Cette sortie a été organisée par les professionnels de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis, les résidents ont été sollicités pour régler leur visite.

Le goûter a été pris en charge par l'établissement. Des résidents de l'EHPAD, du Foyer d'accueil spécialisé (FAS) Michelle Bouhours et du Foyer d'accueil médicalisé (FAM) ont participé à cette sortie collective.

Ainsi chaque résident a adressé la somme de 22,50 euros à l'établissement, par chèque au nom du Trésor Public, qu'il convient de reverser : 8 résidents de l'EHPAD, 4 résidents du FAS et un résident du FAM

VISA :

Vu le code général des collectivités territoriales.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'approuver la participation de 22,50 euros des résidents de l'EHPAD, du FAS et du FAM pour la sortie au zoo de la Flèche le 20 juin 2024 ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre intercommunal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 3 juillet 2024 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Amélie BOISSEAU	Yolande MORALI